



**COMPTE RENDU N°16
REUNION DU CABINET DU 16 FEVRIER 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le seize février à onze heures, le Représentant personnel du Président de la République, chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières.

Était absent, **Jean-Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques .

L'ordre du jour amendé comprenait les points suivants :

1. Adoption du compte rendu de la réunion du 9 février 2022.
2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 09 février 2022.
3. Examen de la proposition de note de service de mise en place de la cellule de gestion des marchés publics de la Task-Force.
4. Examen du plan de passation des marchés publics.
5. Evaluation du programme indicatif des activités des mois de février et mars 2022.
6. Examen du guide général de mission de suivi et d'évaluation des projets.

7. Examen de la feuille de route de mission de suivi-évaluation.

8. Divers : information sur la formalisation du cadre de concertation.

Ouvrant la séance, le RPPR a indiqué que la réunion commencerait par l'examen des points 3 et 4 qui impliquent la participation du ministre **MABOUNDOU**, Secrétaire permanent de la Task-Force et de son chef du cabinet, monsieur **Charles KINZENZE**.

3- Examen de la proposition de note de service de mise en place de la cellule de gestion des marchés publics de la Task-Force

A l'invitation du RPPR, le directeur du cabinet a présenté le projet de note de service de mise en place de la cellule de gestion des marchés publics de la Task-force. Il a précisé que ledit projet puise son fondement dans les dispositions du code des marchés publics et de ses textes d'applications.

Réagissant à la présentation du directeur du cabinet, le Secrétaire permanent de la Task-Force a indiqué que le projet de note de service est conforme aux dispositions du code des marchés publics. Il a par ailleurs demandé que d'autres entités soient ajoutées au nombre de celles qui en recevront une ampliation, à l'instar de l'Agence de régulation des marchés publics, des ministères des finances et du plan. Concluant les échanges sur ce point, le RPPR a demandé que le projet de note de service mentionne explicitement sa conformité au code des marchés publics. Il a ensuite demandé que le Secrétaire permanent de la Task-Force, assisté du directeur du cabinet, travaillent à finaliser le projet de note de service afin que la cellule de gestion des marchés publics de la Task-Force soit mise en place dès la semaine prochaine.

4. Examen du plan de passation des marchés publics pour 2022

Le directeur du cabinet a procédé à la présentation du projet de plan de passation des marchés publics pour 2022, en précisant que celui-ci n'était pas exhaustif (tous les besoins n'ayant pas été exprimés et le niveau de certaines dépenses n'étant qu'indicatif).

Après échanges, le RPPR a demandé au Secrétaire permanent de la Task-Force de travailler avec le directeur du cabinet à compléter ce projet de plan de passation des marchés publics aux fins de l'adoption de sa version finale la semaine prochaine.

Après l'examen des ces deux points, le Secrétaire permanent de la Task-Force et son chef du cabinet ont quitté la salle de réunion.

La réunion s'est poursuivie avec l'examen des autres points de l'ordre du jour.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 9 février 2022

Le compte-rendu a été adopté moyennant quelques amendements de forme.

2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 9 février 2022.

La présentation de l'exécution des décisions de la réunion du 9 février 2022 a été faite par le directeur du cabinet.

A. Rappel des décisions

A.1. Proposer un projet de note de service de mise en place de la cellule de gestion des marchés publics de la Task-Force

A.2. Proposer un projet de plan de passation des marchés.

A.3. Distribuer le programme d'activités 2022 et le guide de suivi-évaluation des plans, programmes et projets. Chacun devant les examiner et transmettre directement ses amendements au conseiller aux politiques et programmes sociaux.

A.4. Procéder à une évaluation initiale des dépenses de l'année 2022.

A.5. Rédiger les termes de référence pour l'installation du site web.

A.6. Elaborer un programme indicatif des réunions hebdomadaires du cabinet, en prévoyant les matières à traiter au regard du programme annuel d'activités.

A.7. Elaborer le guide général de mission de suivi et d'évaluation des projets.

B. Exécution des décisions

B.1. Le projet de note de service instituant la cellule de gestion des marchés publics de la Task-Force est inscrit à l'ordre du jour de la réunion de ce jour 16 février 2022, pour adoption.

B.2. Il en est de même du projet de plan de passation des marchés.

B.3. Les versions amendées du guide de suivi-évaluation des plans, programmes et projets ainsi que du programme d'activités 2022 sont mis à la disposition des membres du cabinet.

B.4. L'évaluation indicative des dépenses de l'année 2022 est en cours d'élaboration.

B.5. Un spécialiste de l'installation du site web a été consulté et a proposé des termes de référence soumis à l'examen du cabinet.

B.6. Une première tranche du programme indicatif des réunions hebdomadaires du cabinet a été élaboré. Il couvre la période de février et mars 2022.

B.7. Le projet de guide général de mission de suivi et d'évaluation des projets est inscrit à l'ordre du jour de la réunion de ce 16 février 2022, pour examen.

5. Evaluation du programme indicatif des activités des mois de février et mars 2022.

Après la présentation de ce point par le directeur du cabinet, le RPPR a relevé que le programme indicatif présenté ne se fonde pas sur une base fiable. Il n'a pas été vérifié que les projets que l'on prévoit de suivre ont déjà connu un début d'exécution. Il ne sert à rien de se déplacer pour aller juste se rendre compte que le projet que l'on entend suivre et évaluer n'a pas démarré. Ce serait simplement une perte de temps, d'énergie et de finances.

Le RPPR a instruit le cabinet de se renseigner préalablement afin de ne sélectionner que des projets en cours d'exécution et qui méritent le déplacement.

6. Examen du guide général de mission de suivi et d'évaluation des projets

Après la présentation du conseiller aux politiques et programmes sociaux, le RPPR l'a instruit de retravailler la copie en tenant compte des indications suivantes :

- intituler le document « fiche standard de mission de suivi et d'évaluation » plutôt que « guide » ;
- distinguer les missions de suivi de celles d'évaluation et d'analyse des résultats ;
- compléter l'évaluation des indicateurs quantitatifs par celle des indicateurs qualitatifs.

7. Examen de la feuille de route de mission de suivi-évaluation

Après la présentation du conseiller aux évaluations financières, le RPPR a donné des indications afin de faire correspondre la feuille de route de mission à un document qui indiquera à toute personne (interne ou extérieure au cabinet), mise en mission la démarche et le comportement à adopter dans l'accomplissement des missions de suivi-évaluation.

8. Divers : information sur la formalisation du cadre de concertation.

Introduisant ce point, le conseiller à la planification et à la prospective a exprimé la nécessité d'établir, dès à présent, les modalités du cadre de concertation avec les partenaires au développement. A cet égard, elle a posé la question de savoir s'il convenait, de les recevoir tous à la fois ou chacun à son tour.

Après échanges, le RPPR a indiqué que les partenaires au développement n'ont pas tous les mêmes méthodes et outils de travail et qu'il conviendrait de les recevoir séparément.

Il a instruit de travailler à proposer des modalités concrètes du cadre de concertation à mettre en place avec chacun des partenaires ainsi qu'un calendrier de leur réception.

L'ordre du jour étant épuisé, le RPPR a levé la séance à 15 h45.

Fait à Brazzaville, le 16 février 2022

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT